





CARTULARE DI CANDIDATURA

DOSSIER DE CANDIDATURE

CHJAMA A PRUGETTI APPEL À PROJETS FESTA DI A SCENZA 2023

FÊTE DE LA SCIENCE 2023

« Sportu è Scenza »

« Sport et Science »

Da u 6 à u 16 di ottobre di u 2023

Du 6 au 16 octobre 2023

ORGANISME DEMANDEUR (à remplir en caractère d'imprimerie)

NOM DE L'ORGANISME :
ADRESSE:
INTITULÉ DU PROJET :
TÉLÉPHONE: _
MAIL (écrire très lisiblement):

DESCRIPTIF ET OBJECTIFS

Descriptif

La Fête de la Science, à l'initiative du Ministère en charge de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et de l'Innovation, pilotée et coordonnée par la Collectivité de Corse, est une manifestation nationale destinée à promouvoir la culture scientifique, technique et industrielle et à favoriser dans un cadre festif les échanges entre science et société.

Cet évènement est organisé en Corse du 6 au 16 octobre 2023.

La coordination de cette manifestation répond aux objectifs de la Collectivité de Corse en matière de Culture Scientifique, Technique, Industrielle et de l'Innovation. En effet, la Culture Scientifique, Technique, Industrielle et de l'Innovation, dénommée ci-après « CST2I », est un axe stratégique du Schéma de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SESRI) 2017-2022 adopté par l'Assemblée de Corse le 26 octobre 2017. Ce document, qui constitue le cadre politique de référence en matière d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation, souligne notamment l'importance de construire un véritable territoire de la connaissance pour faire de la Culture Scientifique, Technique et Industrielle, et plus globalement de la diffusion des savoirs, un vecteur clé de la démocratisation des savoirs.

Le renouvellement de la convention cadre CST2I entre la Collectivité de Corse, la préfecture de Corse, l'Académie de Corse et l'Université de Corse fixant les orientations stratégiques en matière de culture scientifique est en cours d'élaboration.

Ainsi, dans le cadre de sa mission de coordination territoriale de la Fête de la Science 2023, la Collectivité de Corse lance un appel à projet afin de recueillir des propositions d'initiatives originales contribuant à renforcer le dialogue entre science et société et à diffuser la Culture Scientifique, Technique, Industrielle et de l'Innovation auprès du grand public.

Objectifs généraux

- Susciter la rencontre entre scientifiques et citoyens, quel que soit leur niveau de connaissance,
- Rendre accessible la science et les techniques par une approche concrète et conviviale,
- Encourager les vocations scientifiques,
- Partager le plaisir des sciences et techniques,
- Favoriser la mobilité et le partage des sciences afin de mieux comprendre le monde qui nous entoure,
- Présenter un aspect dynamique, ludique et positif de la science au jeune public et notamment au public scolaire.

Condition de la labellisation de l'édition de la « Fête de la Science » 2023 en Corse

La Fête de la Science est une manifestation permettant aux porteurs de projets de valoriser en particulier leurs travaux réalisés en Corse. Pour cette édition 2023 de la fête de la science, « **sport et science** » est la thématique phare mise en valeur cette année.

Qu'on le pratique ou non, comme un loisir ou dans un cadre éducatif, en amateur ou en professionnel, le sport occupe une place centrale dans notre quotidien et notre société. Il brille par son omniprésence sociale, économique, médiatique mais aussi scientifique.

Qu'il s'agisse de bien être ou de haut niveau, le sport englobe un large champ pluri et transdisciplinaire : écologie, développement durable, économie, sociologie ou encore santé. Le « sport de très haute performance » bénéficie ainsi depuis 2019 d'un plan prioritaire de recherche doté de 20 millions d'euros.

L'objectif ? battre le record de médaillés français lors des Jeux olympiques et paralympiques de Paris en 2024. Mais également développer des connaissances pouvant trouver des applications dans de nombreux secteurs, comme la pharmacologie (traitements hormonaux), la nutrition (troubles et régimes alimentaires), les matériaux, les phénomènes physiques (hydrodynamique, aérodynamique, biomécanique humaine,

etc...), les neurosciences (apprentissage, contrôle du mouvement, etc...), la psychologie (gestion du stress, motivation, dynamique de groupe, etc...), la physiologie (muscle, os, réentraînement à l'effort), ou encore la médecine (réparation tissulaire, traumatologie, altérations chroniques, etc...).

Les projets seront soumis à l'appréciation du Comité territorial de pilotage, de suivi et d'évaluation composé du :

- Délégué régionale académique à la recherche et à l'innovation de Corse
- Directeur de l'Education, de l'enseignement et de la recherche
- Vice-président science avec et pour la société de l'Université de Corse
- Ambassadeur de la fête de la science

Ils doivent cependant en prérequis répondre aux conditions de labélisation du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Il est à noter que les projets doivent impérativement être en lien avec la thématique nationale, et que les actions doivent s'inscrire dans la problématique posée et répondre aux critères suivants :

- Caractère scientifique, technique, industriel ou innovant du projet
- Qualité de la médiation scientifique qui doit être adaptée aux publics accueillis
- Gratuité de la manifestation pour tous les publics
- Respect de la période officielle du 6 au 16 octobre 2023
- Neutralité du projet, surtout en cas de thème faisant l'objet de débats d'actualité.

La Fête de la Science peut être l'occasion de présenter un évènement original voire inédit. Dans cet esprit, les porteurs de projets s'engagent à partager et à respecter la charte de la Fête de la Science 2023 (cf. annexe 5).

Les projets soumis au comité territorial de pilotage, de suivi et d'évaluation peuvent ne pas avoir besoin de solliciter une aide financière. Ils bénéficieront malgré tout, s'ils sont labélisés, des différents supports de communication.

Parrain/marraine:

Un comité national d'ambassadeurs issus de la communauté scientifique des dix-sept territoires régionaux et Outre-mer, représente et incarne les valeurs de la « Fête de la science » durant la manifestation. Tout au long de la « Fête de la Science », chaque ambassadeur ira à la rencontre des publics et des médias de son territoire, répondra aux sollicitations des journalistes, participera à la diffusion des informations nationales et régionales sur les réseaux sociaux mais aussi participera à certains temps forts de la « Fête de la science ».

CONDITIONS D'ATTRIBUTION DE L'AIDE

MODALITÉ DE L'APPEL À PROJET:

► Bénéficiaires :

Tout le monde peut participer à sa manière à cette manifestation. C'est en effet la diversité et le nombre de porteurs de projet qui contribuent au rayonnement et au succès de la Fête de la Science sur l'ensemble du territoire. Ainsi les acteurs de la culture scientifique peuvent être variés : organismes de recherche, laboratoires, établissements d'enseignement supérieur et de recherche, établissements publics locaux d'enseignement, établissements scolaires, musées, associations, collectivités locales, bibliothèques, médiathèques, théâtres, entreprises, industries, tiers lieux, maison des sciences, centres culturels (etc...).

▶ Périodicité : La Fête de la Science se déroulera en Corse du 6 au 16 octobre 2023.

► Public ciblé :

Les projets proposés doivent s'adresser à tous les types de public : individuels, famille, scolaires, curieux, passionnés des sciences, citoyens les plus éloignés de la science, les jeunes et en particulier les filles (etc...).

► Déroulement :

Les actions peuvent avoir différents formats : conférence, exposition, jeu, visite, spectacle, débat, atelier de découverte, rencontre entre chercheur et public, etc. Cependant, pour cette édition 2023, en fonction des contraintes sanitaires qui pourraient prévaloir, l'organisation des actions peut être limitée par le nombre de personnes invitées à participer à un même instant (ex : grande conférence). Ces éventuelles contraintes sont à considérer dans les projets proposés, peut-être plus nombreux mais en effectif restreint. Une attention particulière sera également portée aux propositions intégrant un format innovant (numérique ou hybride), ainsi qu'aux démarches de sciences participatives afin de permettre à un très large public de participer à distance.

Malgré ces éléments, une diffusion optimale de la culture scientifique, technique et industrielle, comme l'accessibilité de l'information à tous les publics, constitue un gage de réussite de la Fête de la Science en 2023. Les conférences organisées devront s'inscrire dans une démarche de médiation scientifique afin de favoriser les interactions avec le public.

Il restera également primordial d'envisager des actions sur tout le territoire et plus particulièrement dans le milieu rural, mais également au sein des quartiers prioritaires.

▶ Critères de recevabilité du projet :

- Respect des conditions de labellisations
- Caractère scientifique, technique, industriel ou innovant du projet,
- Assurer une diffusion de la Culture Scientifique, Technique, Industrielle et de l'Innovation auprès du grand public.
- Envoyer un dossier complet accompagné de toutes les pièces jointes demandées en un seul courriel en y précisant systématiquement le nom du porteur de projet et l'intitulé de l'action.

▶ Évaluation du projet en vue de sa labélisation et/ou de son financement :

Le projet devra remplir les conditions de recevabilité mentionnées ci-dessus. Une évaluation de la qualité des projets sera établie par le comité territorial de pilotage de suivi et d'évaluation sur la base des critères de sélection suivants :

- 1) Répondre aux objectifs présentés ci-dessus,
- 2) Capacité du bénéficiaire à mener à bien la mission,
- 3) Originalité et qualité de la médiation scientifique,

4) Proposition d'une méthode d'évaluation qualitative et quantitative.

► Coûts éligibles :

- Achats de matériels, (pour un montant maximum de 800€ sur présentation de devis)
- Prestation de service (avec RH externe à la structure sur présentation de devis décrivant la liste et la qualité des intervenants)
- Frais des éventuels intervenants (déplacements, repas, etc.),
- Frais de transports scolaires (sur présentation de devis).

► Coûts non éligibles :

- Charges du personnel dédié au fonctionnement de la structure,
- Frais de fonctionnement de la structure ou de l'établissement,
- Action correspondant à l'activité habituelle de la structure.

► Modalités de financement :

- La part financement de la Collectivité de Corse et du « Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche » ne pourra excéder le plafond fixé à 5 000 € par projet.
- Le montant de la subvention territoriale ne devra pas dépasser 80 % du budget prévisionnel total du projet proposé.

► Modalités de versement des aides :

L'aide accordée sera versée en totalité à la signature de l'arrêté d'engagement.

► Obligation en termes de publicité :

Les porteurs de projets auront la possibilité de communiquer sur leurs actions par leurs propres moyens, tout en respectant les conditions suivantes :

- Apposer le logo de la Fête de la Science, de la Collectivité de Corse, de l'Académie de Corse et de la Préfecture de Corse sur tous les supports de communication.
- Rappeler que l'opération s'inscrit dans le cadre de la Fête de la Science en faisant apparaitre de quelque manière que ce soit cette phrase : « Manifestation nationale soutenue par la Collectivité de Corse et le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la recherche ».
- Utiliser sur les lieux des manifestations la signalétique et les éléments officiels de communication de la Fête de la Science avec la présence des logos (Fête de la Science et de la Collectivité de Corse ainsi que des partenaires Académie de Corse et Préfecture de Corse). Ces supports seront fournis par la coordination régionale.

► Autres obligations :

- 1) Transmettre rapidement à la Collectivité de Corse une évaluation qualitative et quantitative de l'action menée permettant d'établir un bilan de la Fête de la Science 2023. Le bilan du projet comprendra les points suivants :
- Rappel de la thématique et des objectifs de l'évènement tels que réalisés in fine,
- Présentation du format (Atelier, Visite, Conférence, Exposition, Spectacle, Jeu, etc.) du programme et des modalités de médiation de l'évènement tels que réalisés in fine,
- Présentation de l'équipe (médiateurs, scientifiques, bénévoles, etc.) et des moyens mis en œuvre in fine.
- Description du public rencontré (nombre de visiteurs, durée moyenne de la visite, nombre de scolaires en particulier, éventuelles retombées presse/radio/télé/Internet, dont réseau sociaux contenu à annexer si possible),
- Rendu de document explicatif, plaquette, visuel utilisé, articles, extraits de références, etc.

Le bénéficiaire s'engage à mettre à disposition gracieusement l'ensemble des outils développés dans le cadre de cette manifestation.

2) Après notification de la labélisation au porteur de projet, celui-ci devra renseigner obligatoirement toutes les informations relatives à son action sur le site de la Fête de la Science en portant une attention particulière à la qualité et l'attractivité du descriptif.

▶ Calendrier :

- 6 mars 2023 : Publication de l'appel à projet.
- 15 mai 2023 à 12h : Date limite d'envoi des dossiers de candidature.
- Entre le 22 mai 2023 et le 5 juin 2023 : Réunion du Comité territorial de pilotage, de suivi et d'évaluation.
- Entre le 12 juin 2023 et le 27 juin 2023 : Présentation des candidats sélectionnés en Conseil exécutif de Corse.
- Entre le 28 juin 2023 et le 13 juillet 2023 : Notification de la labélisation et attribution des financements aux candidats sélectionnés.
- Entre le 3 juillet 2023 et le 16 août 2023 : Elaboration des supports de communication régional et national.
- Septembre 2022 : Diffusion du programme régional.
- Entre le 3 juillet et le 30 août 2023 : enregistrement des actions sur le site de la Fête de la science par les porteurs de projet.
- Du 6 au 16 octobre 2023 : Fête de la Science en Corse.
- (Les dates, exceptée celle de la Fête de la Science, sont données à titre indicatif et peuvent être modifiées en fonction de certains impératifs)

CONSTITUTION DU DOSSIER

Pour tout envoi par mail, le dossier de candidature complet accompagné de tous les justificatifs demandés, doit être envoyé en un seul courriel en y précisant systématiquement le nom du porteur de projet et l'intitulé de l'action à cette adresse : csti@isula.corsica.

- ... DOSSIER DE CANDIDATURE (dûment complété accompagné de toutes ses annexes et de tous les justificatifs demandés)
- <u>Lettre d'intention avec demande de financement</u> (datée et signée par le responsable de l'association ou de la structure en précisant le montant du financement demandé).
- <u>Annexe 1</u> : La fiche de renseignement dûment complétée.
- <u>Annexe 2</u> : L'attestation sur l'honneur dûment complétée et signée (dans le cas ou plusieurs projets sont présentés, faire une attestation individuelle par projet).
- <u>Annexe 3</u> : Le budget prévisionnel détaillé et équilibré du projet signé par l'agent comptable de la structure selon les conditions détaillées dans l'annexe 3.
- <u>Annexe 4</u>: La ou les fiches actions dûment complétées (dans le cas ou plusieurs projets sont présentés, faire une attestation individuelle par projet).
- ... JUSTIFICATIFS (à joindre obligatoirement au dossier de candidature)
- Fiche SIRET SIREN de la structure
- Budget prévisionnel équilibré général de la structure
- Deux Relevés d'Identité Bancaire (l'adresse postale du bénéficiaire doit apparaitre clairement sur le RIB)
- Attestation de régularité sociale et fiscale
- <u>Pour les organismes publics</u> : Délibération de l'organe délibérant approuvant l'opération et le plan de financement prévisionnel.
- <u>Pour les associations</u> : l'annexe 5, la déclaration d'intention de demande de soutien financier, dûment complétée en y joignant les justificatifs qui y sont demandés.
- Les devis relatifs aux frais de prestations de service, de transport et d'achat de matériel.

DÉPÔT DES CANDIDATURES

Tout dossier incomplet ou reçu après la date limite ne sera pas retenu.

Pour tout envoi par mail, les dossiers complets accompagnés de toutes les pièces jointes demandées doivent être envoyés en un seul courriel en y précisant systématiquement le nom du porteur de projet et l'intitulé de l'action.

Le dossier de candidature **complet** devra être adressé <u>avant le lundi 15 mai 2023</u> <u>En version numérique aux adresses suivantes</u> :

Courriel: csti@isula.corsica

Et éventuellement par voie postale à l'adresse suivante :

Hôtel de la Collectivité de Corse
M. le Président du Conseil exécutif de Corse
Direction de l'Éducation, de l'Enseignement et de la Recherche
Service de la Diffusion de la culture scientifique
« Appel à Projet Fête de la Science 2023 »
22 cours Grandval
BP 215 - 20187 Ajacciu cedex 1

POUR TOUTE INFORMATION:

Tél: 04 20 03 96 44 04.20.03.96.37

ANNEXE 1: FICHE DE RENSEIGNEMENT

... PRÉSENTATION DU DEMANDEUR

ORGANISME DEMANDEUR	
NOM:	
Adresse:	
Code Postal : I_I_I_I_I Ville :	
Téléphone : I_I_II_I_II_II_II_II_I e-ma	il:
N° SIRET: Cod	e NAF:
Régime TVA : ☐ Récupérable ☐ Non Ré	ecupérable
Nature/Statut juridique :	
REPRÉSENTANT LÉGAL	
NOM :	
Prénom:	
Fonction :	
Adresse:	
Code Postal : I_I_I_I_I Ville :	
Téléphone : l_ _ _ _ _ _ _	il:
RESPONSABLE DU PROJET	
NOM :	
Prénom :	
Fonction :	
Adresse	
, wi cooc	

Code Postal : I_I_I_I_I Ville :	
Téléphone : I_I_II_I_II_II_II_II_I	e-mail :

ANNEXE 2: ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e), en qualité du signatair et représentant légal (ou signataire avec délégation du représentant légal), sollicite une aide de la régio destinée à la réalisation de l'opération intitulée :
Montant de l'aide régionale sollicitée :€,
Coût total de l'opération :
J'atteste sur l'honneur,
 L'exactitude des renseignements de la demande de financement et du budget prévisionnel de l'opération, La régularité de la situation fiscale et sociale, Ne pas avoir sollicité d'autres ressources publiques et privées que celles présentées dans le présent dossier, Ne pas faire l'objet d'une procédure collective (ex : redressement judiciaire, liquidation) liée à de difficultés économiques, et ne pas être considéré comme une entreprise en difficulté au regard de la réglementation européenne des aides publiques. Avoir pris connaissance de la charte de la fête de la science (cf. annexe 5)
Je m'engage à respecter les obligations suivantes :
 Renseigner les actions organisées sur le site de la fête de la science Utiliser des photos libres de droit Fournir toutes pièces complémentaires jugées utiles pour instruire la demande et suivre le réalisation de l'opération, Informer le service instructeur en cas de modification du programme d'actions, de l'opération ou de son déroulement y compris en cas de changement de ma situation (fiscale, sociales), de ma raison sociale, etc. Informer la Collectivité de Corse de tout changement dans ma situation juridique, notamment tout modification des statuts, dissolution, fusion, toute procédure collective en cours et plu généralement de toute modification importante susceptible d'affecter le fonctionnement de le personne morale (ou physique), Tenir une comptabilité pour tracer les mouvements comptables de l'opération, Dûment justifier les dépenses en cas d'attribution du financement, Faire état de la participation de la région en cas d'attribution du financement, Me soumettre à tout contrôle technique, administratif, comptable et financier, et communique toutes pièces et informations en lien avec l'opération.
Fait à, le,
Cachet et signature du demandeu (représentant légal ou délégué)
Fonction du signataire :

ANNEXE 3 : BUDGET PRÉVISIONNEL DÉTAILLÉ DE LA MISSION

Renseigner sur le modèle du tableau ci-dessous en respectant les conditions suivantes :

- Détailler toutes les dépenses par poste sur la base des montants hors taxes.
- Fournir un budget prévisionnel équilibré par projet et signé par l'agent comptable de la structure
- Fournir des devis pour les dépenses liées au transport scolaire et l'achat de matériel et de prestation de service.
- La participation financière de la Collectivité de Corse ne pourra excéder le plafond fixé à 5 000 € par projet et ne devra pas dépasser 80 % du montant total du coût hors taxe du projet proposé.
- Les dépenses Rh du personnel interne à la structure ne sont pas éligibles.

Non de l'organisme :

Intitulé du projet :

	Budget Prév	isionnel - Fête de la sci	ence	
	Dépenses		Recettes	
Postes de dépenses	Montants HT €	Charges/Méthodologie de calcul	Financeurs	Montants €
			Financements publics	
			Collectivité de Corse	
			Financements privés	
			Part du bénéficiaire	
Total			Total	

Fait à, le,	
Cachet et signature (responsable financier structure)	

ANNEXE 4: FICHE ACTION

... DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet</u> : (Le titre doit être court, attractif, vulgarisé, impactant et signifiant pour un public non averti et ne devra plus être modifié une fois la candidature déposée)				
Type de projet				
□ Évènement ponctuel (un	évènement qui présente ui	ne animation sur un seul lieu)		
□ Atelier	□ Conférence	□ Jeu pédagogique	□ Spectacle	
□ Exposition	□ autre			
□ Évènement multi animati □ Village des sciences □	•	t plusieurs animations) autre :		
Format du projet				
□ En présentiel□ En ligne (précisez l'URL	direct de l'évènement ou, à	défaut, l'URL du média de diffusion	on)	
P DESCRIPTION DE	L'EVENEMENT			
Lieu:				
Date et heure de l'évèneme	ent			
Réservation requise : □ oui	□ non			
Public ciblé : □ Grand Public	□ Adulte			
☐ Jeune public - Préciser la				
•	•	et le niveau des classes concerné	es	
		pre maximum de personnes que p	eut accueillir	

► Les objectits du projet : (Public visé et enjeux)	
▶ Description détaillée du déroulement de l'évènement : (Format de l'action, contenu scientifique, programme)	

>	Proposition en termes vulgarisation scientifique :
>	Moyens humains mobilisés (joindre la liste nominative des personnels rémunérés) :
>	Les moyens matériels et immobiliers affectés à l'organisation de l'évènement :

Ca	➤ Obligation en termes adre de l'évènement) :	de publicite : (decille	, ica actiona de pu	bilotte et d'illottilatio	n prévues dans le
•	► Méthode d'évaluation o	ıuantitative et qualitati	ve proposée pour l'a	action :	